



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

POINT INFORMATION

Rouen, le 11/04/2024

Service Prévention Éducation aux Risques et Gestion
de Crise

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Bureau Sécurité Routière et Transports Exceptionnels

Circulation restreinte sur la D20 et D50

Du 15 avril au 28 juin 2024, de jour comme de nuit, la circulation de tous les véhicules sera restreinte comme suit :

- sur la D20 du PR 39+0 au PR 39+530
- sur la D50 du PR 20+399 au PR 22+364

Sur le territoire des communes de Fultot et d'Hautot-l'Auvray

Pendant la période d'interdiction, la circulation sera déviée selon le plan annexe comme suit :

- déviation PL vers Hautot-l'Auvray (en bleu) par les RD 20, 70 et 5 0
- déviation PL vers Fultot (en bleu) par les RD 20, 70, 89 et 5 0

Durant cette période, la circulation sera déviée comme indiqué sur le plan annexé.

Merci de reconnaître votre itinéraire afin de savoir si la déviation est adaptée à votre gabarit.

RAPPEL :

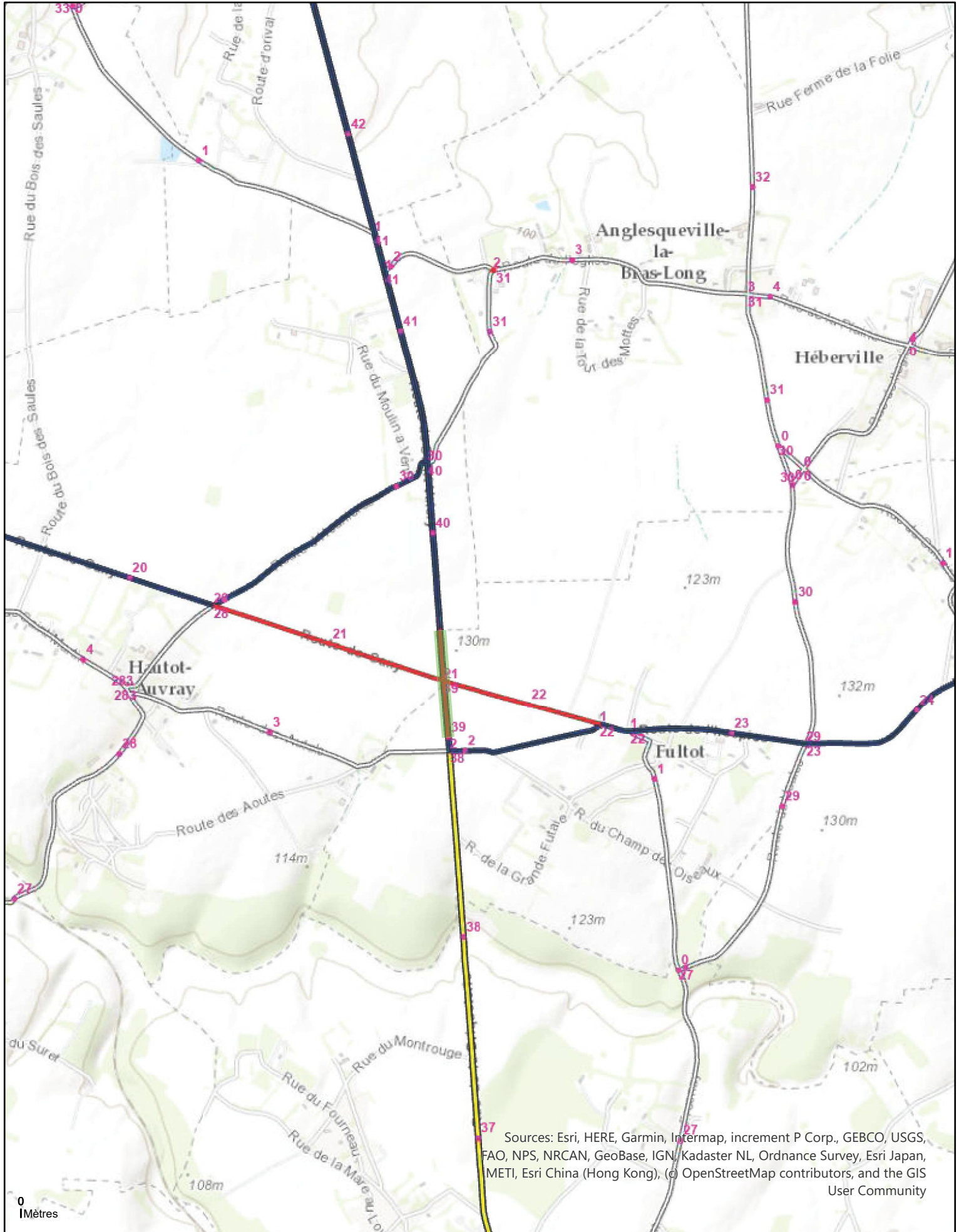
La circulation des transports exceptionnels doit être réalisée à faible allure et avec la plus grande prudence.

Cité administrative, 2, rue Saint-Sever
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-
16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

Mél : ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr

1/1



Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

